

PROF

[Accueil](#)[Articles](#)

Préparer l'arrivée du tronc commun en secondaire

Préparer l'arrivée du tronc commun en secondaire

Par Rédaction PROF | Mis en ligne le 06 mai 2025

Le tronc commun, mis en place dans le cadre du Pacte, se déployera progressivement en secondaire dès la rentrée 2026. Pour anticiper ce changement important, un dispositif d'information et de formation accompagnera les enseignants, directions et pouvoirs organisateurs.



© FWB/PROF

Le déploiement du tronc commun en secondaire se fera progressivement, dès la rentrée 2026. Un dispositif d'information et de formation se met en place dès maintenant.

Le déploiement du tronc commun en secondaire commencera dès la rentrée 2026. Ce changement majeur se prépare de longue date et sa mise en place constitue un défi organisationnel important pour les écoles du secondaire. C'est pourquoi ce déploiement se fera graduellement et sera soutenu par des dispositions et des moyens destinés à accompagner une transition très progressive.

Un parcours d'apprentissages modernisé et ambitieux

Au sein du tronc commun, les apprentissages font l'objet de référentiels détaillés. Les référentiels déterminent les savoirs, savoir-faire et compétences à maîtriser à la fin de chaque année d'études. Modernisés en profondeur, ils se caractérisent par des attendus dont la précision et la progressivité soutiennent à la fois la transition et le niveau d'exigence d'une année à l'autre (et entre la 6^e primaire et la 1^{re} secondaire).

Le parcours d'apprentissage s'enrichit de nouveaux contenus et disciplines : une formation manuelle, technique, technologique et numérique ; une réelle formation économique et sociale ; une éducation plus poussée à l'art et à la culture. L'apprentissage des langues modernes est renforcé (deuxième langue pour tous dès la 2^e secondaire) et le référentiel d'éducation physique s'étend aux matières de la santé.

Avec le tronc commun, tous les élèves bénéficient des mêmes apprentissages diversifiés pluridisciplinaires et polytechniques. Quant à l'orientation, elle adopte la forme d'un parcours éducatif : elle est travaillée de manière transversale dans les cours et activités orientantes, conçues pour que l'élève apprenne progressivement à mieux se connaître, à découvrir le monde des études et des métiers, à se projeter et à poser des choix.

La motivation à apprendre est suscitée par des référentiels plus ouverts sur le monde réel : des liens entre disciplines favorisent l'intégration dans les apprentissages de projets et de situations concrètes. Des domaines transversaux comme l'esprit d'entreprendre, l'esprit critique et la créativité offrent des compétences essentielles dans la société d'aujourd'hui.

Des moyens et des outils pour soutenir la réussite des élèves

Au sein du parcours commun, les rythmes d'apprentissage et de progression de chaque élève reçoivent une attention particulière. Des évaluations formatives plus régulières permettent aux équipes éducatives de distinguer plus rapidement les besoins des élèves : consolidation ou dépassement pour les uns, remédiation pour d'autres.

L'approche évolutive des difficultés d'apprentissage offre de nouveaux outils et moyens aux équipes éducatives pour soutenir la réussite de chaque élève :

- **Les périodes d'accompagnement personnalisé** : chaque école secondaire reçoit des moyens spécifiques pour assurer la présence d'un deuxième enseignant dans certains cours, plusieurs heures par semaine. En binôme, la gestion de la classe est facilitée, les enseignants peuvent mieux observer les acquis et obstacles rencontrés par les élèves, et ainsi mettre en œuvre la différenciation nécessaire pour l'ensemble des élèves.
- **Le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)** : cet outil numérique accompagne l'élève tout au long de son parcours dans l'enseignement obligatoire, même en cas de changement d'école. En cas de difficulté d'apprentissage, l'équipe pédagogique peut prendre connaissance des difficultés antérieures et suivre l'élève en dialoguant avec l'équipe du centre PMS et avec les parents.
- **La nouvelle procédure de maintien exceptionnel** : l'approche du redoublement se modifie en profondeur pour restaurer l'autonomie décisionnelle des équipes pédagogiques. Le passage de la première à la deuxième secondaire n'est plus automatique. Le redoublement n'est plus interdit à aucun moment du parcours, mais il est conditionné au déploiement préalable d'un accompagnement ciblé sur les difficultés observées.

Une transition préparée pour soutenir les enseignants

Des formations organisées en inter-réseaux (lire notre encadré) et par chaque réseau vont permettre à l'ensemble des enseignants et de leur direction de se familiariser aux caractéristiques du tronc commun, aux référentiels, aux programmes, et à l'approche évolutive des difficultés d'apprentissage.

La mise en place du nouveau parcours – et la réorganisation des grilles des premières années du secondaire qu'elle suppose – engendre des changements importants pour certains enseignants.

Parmi les changements les plus importants, la disparition des cours techniques et l'apparition de la Formation manuelle technique, technologique et numérique. Pour permettre aux enseignants de cours techniques d'enseigner le (ou les) nouveau(x) cours en lien avec ces apprentissages, une formation leur est spécialement destinée à partir de la rentrée 2025 (lire notre encadré).

L'accompagnement personnalisé prévu à la grille de tous les élèves représente un autre changement important et des possibilités de diversification du métier. Les budgets complémentaires alloués à l'accompagnement personnalisé permettront à des centaines d'enseignants de nombreuses disciplines (français, math, sciences, etc.) de disposer de périodes pour prendre en charge les élèves autrement, en co-enseignement, par exemple.

D'autres mesures sont également prévues afin de favoriser leur mobilité professionnelle au sein du système éducatif.

Pour assurer une transition professionnelle de qualité aux enseignants en perte de charge, des mesures temporaires exceptionnelles sont prévues : faciliter l'accès aux formations qui visent à requalifier ; accorder une priorité pour certains cours ou certaines activités (accompagnement personnalisé, conseiller en prévention, missions collectives de service à l'école et aux élèves) ; prévoir un passage automatique d'une fonction donnée vers une fonction nouvellement créée, etc.

Une mise en œuvre progressive pour faciliter l'organisation des écoles

Les changements dans le parcours des élèves ont un impact plus important sur certaines écoles, en particulier les écoles qualifiantes et celles qui organisent le premier degré différencié, qui évolue mais est maintenu. Sa refonte plus profonde est reportée à la mise en œuvre de la dernière année du tronc commun. Des mesures d'accompagnement transitoires sont prévues pour les écoles les plus concernées.

Enfin, les contours de la troisième année secondaire font encore l'objet de travaux qui préciseront les articulations aux dernières années du secondaire ainsi que les attendus en fin de parcours de l'enseignement obligatoire.

Informations et formations à partir de mai 2025

L'année 2025-2026 constitue une année importante pour la préparation à l'arrivée du tronc commun en 1^{re} secondaire à la rentrée 2026.

Le dispositif d'information

- Webinaire pour les directions : "Saisir les enjeux sur l'arrivée du TC en secondaire, et prendre connaissance des premiers éléments organisationnels". Juin 2025
- Séances d'information décentralisées pour les directions : rencontres d'une demi-journée pour tout comprendre sur l'arrivée du tronc commun en secondaire. Septembre 2025

Les périodes d'inscription aux formations

- Mai 2025 : ouverture sur site de l'IFPC des inscriptions aux formations (1^{re} vague), pour les membres du personnel des équipes éducatives exerçant en 1^{re} et en 2^e secondaire et pour les directions. La procédure d'inscription est communiquée mi-mai par un courriel de l'IFPC arrivant aux adresses administratives des écoles.
- Juin 2025 : ouverture de l'appel à candidature pour l'inscription pour les enseignants de CT et PP à la Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) et la Formation numérique. Modalités d'inscriptions : formulaire d'inscription en ligne communiqué via circulaire avant l'appel à candidature

Le début des formations

- Formations interréseaux pour les membres du personnel des équipes éducatives exerçant en S1 et S2 (1^{re} vague) "Enseigner dans le tronc commun". À partir d'octobre 2025 et durant toute l'année scolaire 25-26. Format : parcours de formation hybride avec des phases en distanciel asynchrone et une journée de formation en présentiel
- Formations interréseaux pour les directions "Soutenir l'implémentation du tronc commun et des nouveaux référentiels". En octobre 2025, une journée de formation en présentiel.
- Formations pour les enseignants CT et PP "Se former pour enseigner la Formation Manuelle, Technique et Technologique"

(FMTT) et la Formation numérique". À partir de septembre 2025. Format : deux parcours certifiant de douze crédits ECTS (dix modules + une épreuve intégrée) dans l'Enseignement pour Adultes (dispenses prévues et demandes de VAE possibles)



Sur la même thématique



Préparer l'arrivée du tronc commun en secondaire

Rédaction PROF • 06 mai 2025

Le tronc commun, mis en place dans le cadre du Pacte, se déploiera progressivement en secondaire dès la rentrée 2026. Pour anticiper ce...



La formation des enseignants historiquement en mouvement

Loïs Denis • 01 juillet 2023

La durée des études pour devenir enseignant est très volatile depuis le 19e siècle. Voyage dans le temps à la découverte des grands...

Partenaires

 [Devenir partenaire](#)

 [Se connecter](#)

Liens utiles

[Conditions générales](#)

[Déclaration d'accessibilité](#)

[Foire aux questions](#)

[Notice vie privée](#)

Abonnez-vous à l'infolettre de PROF

Une fois par mois, recevez une sélection de nouveaux articles et avantages dans votre boîte mail

[S'abonner maintenant](#)

Nous contacter

Service Magazine et Carte PROF
Avenue du Port, 16
1080 Bruxelles

[Formulaire de contact](#)

Suivez nous sur les réseaux sociaux



Enseignement



Culture



Adeps



Aide à la jeunesse



Recherches scientifiques



Maisons de justice

[À propos de la FW-B](#)

[Contacter la FW-B](#)

[Le médiateur](#)

[Mentions légales et vie privée](#)



Une question ? [02/413.3000](tel:02/413.3000)

Tarif normal - Les jours ouvrables de 8h30 à 17h

Les sites de la Fédération sont réalisés avec le support de l'

